



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2024  
2024/022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé | 29 |
| Nombre de conseillers en Exercice                             | 29 |
| Nombre de conseillers Présents                                | 24 |
| Nombre de votants   | 29 |

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Robert ACQUITTER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Denis SEBILO (pouvoir à Mme Huguette ROSIER),

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

**CONVENTION CADRE POUR LA MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE CAP ATLANTIQUE LA BAULE-GUERANDE AGGLO ET LA VILLE D'HERBIGNAC – AVENANT N° 1**

Rapporteur : Alain FOURNIER

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme et aux travaux rappelle que, par délibération n° 2023-077 du 20 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre pour la mutualisation de services entre CAP Atlantique et la Ville d'Herbignac.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a créé récemment une cellule ingénierie territoriale et urbaine.

Pour permettre à la Ville d'Herbignac de solliciter ce service commun pour les évolutions du PLU, un avenant à la convention cadre doit être signé afin d'y intégrer la cellule ingénierie territoriale et urbaine.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention cadre pour la mutualisation de services entre CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,

VU le projet d'avenant n° 1 transmis aux Elus avec la note de synthèse

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite solliciter la cellule ingénierie territoriale et urbaine dans le cadre des procédures d'évolution du PLU

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ D'APPROUVER le projet d'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de services entre CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et la Ville d'Herbignac.
- ◆ D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 29 février 2024  
Et de la publication, le 28 février 2024

Pour extrait certifié conforme  
Mme La Maire,  
Christelle CHASSÉ

